



# Le saccage de nos droits collectifs continue.

## Le front des retraites est ouvert.

L'exécutif a donné le coup d'envoi à la réforme qui doit être présentée à la mi-2019, et selon laquelle « chaque euro cotisé doit donner les mêmes droits » à la pension pour tous. Derrière se profile un régime par points qui prépare l'éclatement du système solidaire.

### Un principe faussement juste et inégalitaire

De fait, dans le système par points, quand certains gagneront à peine de quoi cotiser à un taux minimal, d'autres pourront y consacrer une large part de leurs revenus. En clair, plus on est aisé, plus on pourra partir plus tôt à la retraite et avec une meilleure pension. Ce nouveau système va donc en réalité reproduire, voire amplifier, les inégalités au détriment des salaires les plus faibles et des parcours professionnels des plus chaotiques. Les femmes, les ouvriers, les chômeurs, les malades en seront les premières victimes. Dans le système actuel, quand vous ne cotisez pas parce que vous êtes malade ou au chômage, vous avez quand même des droits.

DÉLINQUANCE EN COL BLANC



La majoration pour enfants, la prise en compte des périodes d'invalidité et de chômage, les minima contributifs et la pension de réversion (pension du conjoint décédé versée au conjoint survivant) seraient conservées dans le nouveau système, mais ces correctifs pourraient être financés par l'impôt, c'est à dire par la « solidarité nationale » et non par les cotisations sociales.

### La retraite à 62 ans réservée au plus aisés ?

Dans un système à points, la notion de durée (de cotisation pour partir à la retraite) disparaît. C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel.

Adieu, les 43 annuités exigées pour des générations nées à partir de 1973. Désormais chacun fera « un arbitrage personnel » en fonction du nombre de points collectés. Dans les faits, ce choix sera là encore réservé aux plus aisés, qui auront les moyens de cotiser vite et

beaucoup. Les autres devront arbitrer entre une pension réduite ou la poursuite du travail... à condition d'être épargnés par le chômage.

### Un niveau de pension qui ne sera plus garanti

Dans le système par points, le niveau des retraites n'est pas garanti par un taux de remplacement (le taux de la pension calculé par rapport au salaire de référence) comme dans le système actuel. C'est même tout l'inverse : alors que le système actuel est dit à « prestations définies », c'est à dire qu'il garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite, le système par point renverse la logique, puisqu'il s'agit d'un régime à cotisations définies qui garantit un plafond de cotisation. Dès lors, ce ne sont plus les actifs qui supportent les aléas financiers du système grâce au réglage de paramètres comme l'âge de départ, la durée de cotisation, le salaire de référence ou encore le taux de cotisation, mais les retraités eux-mêmes pour lesquels le niveau des prestations est imprévisible à long terme. **En d'autres termes, le niveau de pension peut baisser en cours de retraite en cas de choc économique ou démographique.**



# Suppression d'un deuxième jour férié, La cavalerie des solidarités.

**Le président Macron a affirmé « ne pas être contre » la proposition de sa ministre de la Santé de supprimer un jour férié au titre de la solidarité, pour financer les risques de perte d'autonomie. Une solidarité à sens unique qui en dit long sur l'objectif du président...**

Cela ressemble à une mauvaise blague. La hausse de la CSG a été imposée pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires et permettre une augmentation de leur pouvoir d'achat. Voilà que ce même gouvernement demande aux salariés de travailler un jour férié sans rémunération supplémentaire, donc gratuitement, pour aider les personnes âgées en situation de dépendance.

## **Solidarité des salariés et des retraités vers... les plus riches**

Dans un cas, la hausse de la CSG, comme dans l'autre, la suppression d'un jour férié, il s'agit pour le président Macron d'éviter de solliciter la solidarité du patronat et des plus riches. Rappelons qu'il a supprimé l'ISF et réduit l'imposition sur les revenus financiers du capital, privant l'Etat de près de 5 milliards de recettes. De plus les salariés contribuent déjà massivement, à leur insu, à la « solidarité » envers les plus riches. Aujourd'hui ils consacrent 26 journées de travail par an à la rémunération des actionnaires, contre 10 jours dans les années 80 ! Selon le président ces « libéralités » dont ont bénéficié les grandes fortunes favoriseraient l'investissement. En réalité elles ont pour l'essentiel grossi les fortunes, enrichi des actionnaires déjà très riches et alimenté la spéculation et l'évasion fiscale, aux dépens de notre économie.

## **De Hollande en Macron, une pluie de cadeaux**

Les cadeaux aux grandes entreprises s'élèvent au total à 73 milliards d'euros : 35 Mds d'exonérations de cotisations sociales, 27 Mds de crédit « impôt compétitivité emplois », 6 Mds de crédit « impôt recherche », 5 Mds rendus aux très riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune.

## **La CGT propose**

Une partie de ces sommes, 14 %, pourraient financer la prise en charge de la perte d'autonomie, quelque

soit l'âge, dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Cette proposition de la CGT est juste et réaliste car la suppression d'un deuxième jour férié ne rapporterait que 2 Mds d'euros supplémentaires, alors qu'il faudrait 10 Mds d'euros par an pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées fragilisées. Une proposition qu'il faut soutenir, au risque de voir se multiplier les mesures de « solidarité » entre ceux qui n'en ont pas les moyens pour exonérer ceux qui les ont. Après la hausse de la CSG, la journée de solidarité supplémentaire, n'en doutons pas, les retraités seront soumis à de nouvelles ponctions sur leurs pensions.

## **Le 14 juin, convergences et solidarité**

Il y a là un nouveau terrain de convergences entre salariés et retraités : rejeter la hausse de la CSG et le deuxième jour férié travaillé, pour imposer la contribution des plus riches et du patronat à l'amélioration des conditions de vie des anciens et des salariés. Le 14 juin, des manifestations à l'appel de 9 organisations de retraités se dérouleront dans toutes les villes du pays. Une vraie journée de solidarité.

